C'est en chancellerie qu'il faudrait pouvoir traîner l'évêque révolté, dans les cas du genre de celui qui nous occupe c'est-à-dire lorsque ce fonctionnaire salarié abuse de sa fonction et de la confiance de l'Etat pour battre en brèche ce dernier.

A quand une bonne loi dans ce sens ?

E. Lagrillière-Beauclerc.

LES CONSERVATEURS
jugés par Saint-Genest

M. Saint-Genest, l'enfant terrible du parti monarchiste, dit une fois de plus leurs vérités dans le *Figaro*, à ses amis les conservateurs.

Voici le passage principal de son article : M. Saint-Genest s'adresse aux monarchistes:

Vous me dites : « Regardez-nous, et regardez-les. » Eh! certainement, vous êtes beaucoup mieux, vous êtes des gentilshommes, vous avez la noblesse, la tradition, la bonne éducation, l'élégance..., mais ce n'est *point avec ces choses-là qu'on* s'impose à la foule.

Vous me rappelez les jolies femmes, qui espèrent toujours être aimées pour elles-mêmes sans jamais rien accorder. Malheureusement, le peuple n'aime *que ceux qui lui font du bien*. Il ne s'occupe pas des « têtes », lui, il ne tient compte ni de la distinction, ni de l'élégance, *ni même, hélas ! de l'honorabilité*. Il ne voit que les services rendus.

Or quel bien avez vous fait au peuple ? Reprenez les séances de l'Assemblée, relisez vos discours, vos articles, et jugez vous-mêmes.

Ah çà, est-ce que vous croyez, vraiment, que ça l'intéressait beaucoup, ce bon peuple, toutes vos petites histoires de drapeau blanc et de Syllabus, de comte de Chambord et de comte de Paris, de prince Napoléon et de prince Victor,... qui vous passionnaient tant ?

Est-ce que vous vous imaginez qu'il n'avait pas fini par s'apercevoir que vous vous amusiez à soutenir des prétendants sans aucune chance sérieuse, sans aucune possibilité de succès, pour rien, pour le plaisir, sauf à être invariablement battus ? Avouez qu'il était un peu enfantin d'espérer conquérir l'opinion avec de pareils moyens.

C'est que vous êtes au fond très naïfs, mes chers amis, vous croyez que vos petites affaires intéressent la multitude.

Et votre naïveté est telle que, quand vous changez subitement de rôle, bien loin d'en être embarrassés, vous vous imaginez au contraire que cela va vous donner comme un regain de succès,

Ah ! mon Dieu, oui ! Quand selon vos caprices vous vous déguisez, tantôt en chevau-léger, tantôt en boulangiste, tantôt en révolutionnaire... vous avez la douce *illusion de croire que ça va augmenter* votre prestige vis-à-vis de la foule.

C'est une série de petites surprises, comme dans les pièces à tiroir. Tout à coup, on vous voit plonger dans la coulisse, pour revenir immédiatement avec un *nouveau costume ; — après quoi* vous vous avancez devant la rampe, et vous dites bien gentiment : — Vous ne me reconnaissez pas ? c'est moi ! Vous savez bien, moi, qui soutenais jadis le droit divin, puis la Boulange... Eh bien, maintenant, *me voilà en socialiste*, et je vais vous débiter mon petit rôle.

Evidemment, ça nous amuse beaucoup, nous autres gens du monde qui sommes aux premières loges; nous disons : « C'est joliment joué, voilà un *travail bien fait*... l'évolution est fort curieuse, moins habile cependant que celle de X... Allons, bravo, bravo! c'est très intéressant, très intéressant. »

Oui, intéressant pour nous autres, dilettantes; mais croyez-vous que ça ait le même succès au parterre? Savez-vous ce que dit le gros du public pendant ce temps?

Il dit : Tous ces gens-là sont des farceurs ou des toqués. Ils annoncent toujours ce qui n'arrive jamais ; ils changent de principes comme de chemises ; ils ne savent plus ce qu'ils font ni ce qu'ils disent.... Il n'y a encore que les républicains de sérieux !

Et puis... et puis... ces républicains n'ont plus les « têtes » que vous dites, ce ne sont plus les ignorants ni les baroques de 71 ; leur éducation s'est faite, ils se sont mêlés aux affaires, beaucoup sont devenus des hommes de gouvernement.

Pendant que vous jouiez le rôle d'émigrés à l'intérieur, ils ont peu à peu rempli la scène, absolument comme les orléanistes en 1830. *Et vous devez* le savoir mieux que moi, car entre nous, il paraît qu'on vous rencontre assez souvent dans les ministères, quand vous avez besoin d'une épaulette pour vos fils, d'une croix pour vos neveux. Aussi *voyez-vous, tout cela ne tient pas ensemble, tout* cela n'est pas sérieux.

Le Pape trouve que vous êtes désormais si impopulaires et si impuissants, que vous perdriez son Eglise, comme vous avez perdu tout le reste.

Et au moment même où vous lui dites : « C'est pour la religion que nous poursuivons la lutte, » il vous répond : — Ne vous occupez pas du Saint-Siège, vous feriez son malheur.

Vous vous rappelez le mot que l'on disait au grand Corneille : « Après Agésilas, hélas! Après Attila, holà! » De même, je dirai au grand parti royaliste : Après l'effondrement de la boulange, hélas! Après la consommation du Saint-Siège, holà!

Saint-Genest.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 18 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

M. de Freycinet a soumis à la signature de M. Carnot un décret par lequel le général Voisin est nommé commandant du 5e corps à Orléans, en remplacement du général Galland, atteint par la limite d'âge.

Le ministre de la guerre a fait connaître au Conseil l'état des travaux de la sous-commission du Sénat, qui étudie la question de l'armée coloniale.

Cette sous-commission a conclu au rattachement de l'armée coloniale au ministère de la marine, contrairement au projet du gouvernement.

Le ministre de la marine a annoncé à ses collègues qu'il serait interpellé au Sénat, lundi prochain au sujet du décret de 1890, qui a organisé un corps de santé coloniale.

M. Jules Roche a rendu compte de son entrevue avec la commission de la marine marchande.

Le Conseil a commencé l'examen des propositions de modification faites par la commission ; il terminera mardi prochain son examen.

M. Carnot a signé un décret portant organisation du lycée de La Réunion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 juin 1892

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte sans discussion un projet de loi ouvrant un crédit de 3 millions à titre d'avance à la colonie de la Martinique.

M. Chiché dépose une proposition de loi tendant à modifier l'article 335 du code d'instruction criminelle afin de compléter le premier paragraphe de cet article : « L'accusé et son conseil pourront leur répondre » de cette façon « en prenant la parole dans l'ordre qui leur conviendra ».

La proposition est renvoyée à la commission de réforme du code d'instruction criminelle.

REFUS D'AUTORISATION
De Poursuites contre un Député

La Chambre adopte les conclusions du rapport de M. Goudreuse, tendant à ne pas accorder l'autorisation de poursuites demandée contre M. Castelin, député de l'Aisne, par un sieur Boudier.

M. Castelin déclare qu'il aurait demandé lui-même à la Chambre d'accorder cette autorisation s'il n'avait déjà assigné M. Boudier en police correctionnelle.

Le régime de la séparation de corps

La Chambre, après urgence déclarée, adopte une proposition de loi adoptée par le Sénat ayant pour objet des modifications à apporter au régime de la séparation de corps.

Le crédit agricole

La Chambre reprend la discussion du projet sur le crédit agricole et populaire.

M. Hubbard reproche au projet de loi de la commission de ne créer qu'un fantôme de crédit agricole et défend son contre-projet tendant à créer des comptoirs agricoles qui soient favorisés par les pouvoirs publics et institués dans chaque canton et au-dessus desquels sera créé un comptoir national avec des gouverneurs, sous la main de l'Etat qui appréciera le crédit des comptoirs cantonaux et qui pourra émettre des billets rapportant un intérêt.

C'est de la chimère, dit-on, on aurait pu en dire autant de la Banque de France avant qu'elle ne fonctionnât. Mais il sombrerait si on ne lui trouvait pas des administrateurs et s'il n'était pas soutenu par l'aide de l'Etat. Qu'on fasse tenter au moins une expérience pour répondre aux vœux du pays qui finirait par se décourager, s'il voyait qu'on n'essaie même point d'aboutir; en tout cas il ne faudrait pas se mettre sous la servitude d'un capital lorsqu'on fera la banque agricole, comme on l'a fait pour la Banque de France (Applaudissements à gauche.)

M. Eugène Mir dit qu'il ne suffit pas de créer une banque pour organiser le crédit agricole; il *faut avant tout, pour réussir, créer la garantie.*

Le gage agricole est essentiellement précaire. A côté de cette garantie réelle, il y a la garantie personnelle, celle qui résulte des qualités du cultivateur, de son amour de l'épargne et du travail. C'est cette garantie que M. Méline a voulu organiser en associant les agriculteurs et en se servant des syndicats.

Il demande que ces syndicats aient le droit de faire du crédit et de vendre des semences et des engrais à terme. Les syndicats qui ne voudraient pas faire eux-mêmes ces opérations auraient le droit de créer à côté d'eux des sociétés de commerce de crédit.

M. Doumer a dit que ce n'est pas en associant des hommes qui ne possèdent rien, qu'on leur procurera du crédit ; il oublie que l'association décuple les facultés de l'homme.

M. Doumer va plus loin et prétend que la loi de M. Méline n'apporte rien de nouveau au point de vue législatif, c'est une erreur, car cette loi dispense de toute formalité les petites banques de famille qu'il s'agit de créer.

Elle crée un type nouveau de société commerciale de crédit mutuel, dont les formalités commerciales sont réduites à leur plus simple expression M. Doumer reconnaît que le projet de la commission simplifie la création des sociétés de crédit, mais il maintient qu'il n'organise pas réellement le crédit agricole. Elle dit aux viticulteurs ruinés : vous êtes sans argent, associez-vous ! et prêtez-vous les uns aux autres ; cela n'est pas sérieux. Il faut donner au pays non le mot, mais la chose. La Chambre doit faire une œuvre sérieuse et pour cela elle doit unir le projet de M. Méline à celui que le gouvernement a annoncé. L'orateur *insiste pour le renvoi du projet au gouvernement.*

M. Méline combat le renvoi, il faut que la Chambre statue sur le projet de la commission pour que celui du gouvernement ait sa raison d'être.

M. Doumer demande le renvoi à la commission *du contre projet* déposé par M. Hubbard, à la fin de son discours.

M. le rapporteur accepte.

La discussion générale est close et la Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. Mir dit qu'il est incontestable que le contre-projet de M. Hubbard doit être soumis à la prise en considération. La commission ne saurait statuer à son égard sans le connaître.

M. Hubbard fait observer que le gouvernement doit apporter lundi prochain un projet très important et que la Chambre peut attendre ce dépôt en renvoyant le contre-projet actuel à la commission.

M. J. Méline dit qu'en acceptant le renvoi la commission n'entend nullement suspendre la première délibération: elle réserve son rapport sur le projet du gouvernement pour la seconde délibération.

La suite de la discussion est donc renvoyée à lundi.

Séance lundi à 2 heures.

La séance est levée à 5 heures.

DANS LES COULOIRS
A la Chambre
Le Crédit Foncier

M. Hubbard vient d'écrire au ministre des finances qu'il lui adresserait une question sur la convention qu'on dit devoir intervenir entre le gouvernement et le Crédit Foncier au sujet des prêts communaux.

AU SOUDAN

Paris, 18 juin. — MM. Cavaignac et Jamais ont décidé la création d'un poste de gouverneur du Soudan Français.

Ce fonctionnaire remplacera le commandant supérieur du Haut fleuve. Il aura sous *ses ordres le commandant des troupes* d'occupation. Il est probable que le colonel Archinard sera nommé à ce poste.

LA CONVERSION
des obligations du Crédit Foncier

Paris, 18 j. — Le Crédit foncier a demandé l'autorisation de convertir jusqu'à concurrence d'un capital de 250 millions, les obligations se rapportant à des prêts consentis à des communes pour un taux supérieur à 4.10 0/0.

Cette conversion serait facultative et le Crédit foncier emploierait à cette opération une somme de 23 millions prise sur sa réserve ; plus tard, lorsque son fonds de réserve *se serait relevé, le Crédit foncier* opérerait une nouvelle conversion des obligations se rapportant à des prêts communaux supérieurs au taux de 4 0/0.

De cette sorte, les communes qui paient pour leurs frais 4,40 et 4,30 d'intérêt, ne paieraient plus toutes que 4 fr. 10 0/0 et plus tard 4 0/0.

Les ministres des finances et de l'intérieur écriront au gouverneur du Crédit foncier pour l'autoriser à soumettre à la réunion des actionnaires des propositions en ce sens.

Cette conversion n'atteindra que les plus anciennes émissions d'obligations du Crédit foncier.

Le général Brugère

Paris, 18 juin. — En prenant le commandement de la division de Reims, le général Brugère quittera les fonctions de secrétaire de la présidence.

Il sera remplacé par le général de brigade Loarin.

LES DYNAMITEURS
L'explosion du boulevard Magenta
Une arrestation

Paris, 18 juin. — En vertu d'un mandat du juge d'instruction, M. Atthalin, M. Touny, commissaire de police, a arrêté un anarchiste connu sous le nom de Mascara, ouvrier menuisier, âgé de 25 ans, impliqué dans l'affaire de l'explosion du restaurant Véry. D'autres arrestations sont imminentes.

Paris, 18 juin. — Voici sur l'ouvrier menuisier Mascara, dont nous annonçons plus haut l'arrestation, les renseignements que nous avons recueillis à son domicile : « Jamais, nous a dit la concierge, il n'a tenu le moindre propos pouvant faire soupçonner qu'il était anarchiste. Sa femme qui peut avoir de vingt-huit à trente ans, est blanchisseuse-repasseuse.

» Il payait régulièrement le loyer du petit logement de 250 francs par an, qu'il occupe depuis six mois.

» Je ne lui ai jamais vu recevoir d'autres personnes *que les époux Bricou. Je sais, par* exemple, que Mme Bricou est restée chez eux dimanche et lundi.

» Mme Mascara est allée travailler, aujourd'hui comme d'habitude.»

LE PROCÈS RAVACHOL

Paris, 18 juin. — La date du nouveau procès Ravachol est définitivement fixée.

C'est mardi prochain, 21 juin, que l'apôtre de la dynamite, comparaîtra devant les juges de Montbrison ainsi que ses complices, Béala et Mariette Soubère qui, avec lui, passèrent la marmite à l'octroi de Paris.

De ce chef, on s'en souvient, ils furent tous deux acquittés, mais on les arrêta de nouveau afin de les associer à Ravachol dans les affaires criminelles de la Loire pour lesquelles celui-ci est aujourd'hui poursuivi.

LE PAPE ET LES RALLIÉS

M. de Mun vient de recevoir du cardinal Rampolla une lettre approuvant son attitude.

D'autre part, le *Temps* a reçu de Saint-Etienne le télégramme suivant :

En réponse à une adresse au Pape votée à la suite d'une conférence donnée à St-Chamond par l'abbé Garnier, sous la présidence de M. Neyraud, député de la Loire, le cardinal Rampolla vient d'adresser à M. Neyraud *la dépêche qui suit :*

Quand le souverain pontife a appris l'adhésion unanime donnée par les mille électeurs réunis sous la présidence de M. Neyraud, au conseil que Sa Sainteté avait adressé au peuple français en vue d'unir les intérêts si évidemment communs de la religion et de la patrie, il y a vu un acte digne de véritables fils de l'Eglise. Il en a éprouvé une grande joie et il leur envoie à tous sa bénédiction apostolique.

Signé : Cardinal Rampolla.

Dernière Heure

Une jeune épouse empoisonneuse

Le Mans, 18 juin. — Mme Bardet a été condamnée à **cinq ans de travaux forcés** (Voir notre rubrique : *Tribunaux*).

LA BELGIQUE
LA RÉVISION
Interview de M. Janson

Bruxelles, 18 juin. — Le *Courrier de Bruxelles a interviewé M. Paul Janson, député* de Bruxelles, sur l'attitude qu'il compte prendre à la Constituante.

M. Janson a déclaré qu'il repousserait formellement l'habitation et ne voterait que le suffrage universel pur et simple. Il n'entend exclure du droit électoral que les mendiants, les vagabonds et les individus frappés par la justice. Il n'acceptera aucune autre formule.

Au cas où la Chambre repousserait cette manière de voir, M. Janson a déclaré qu'il en appellerait alors à l'opinion publique qui lui dicterait sa ligne de conduite.

En terminant, M. Janson a déclaré qu'il était persuadé que le suffrage universel serait voté par la Constituante.

NOTRE-DAME DE L'USINE
EN POLICE CORRECTIONNELLE

C'est M. Dassonville, le nouveau juge d'instruction qui est chargé de l'affaire de Notre-Dame de l'Usine.

Ce magistrat a interrogé hier, samedi, M. Féron-Vrau, président de l'association des patrons catholiques du Nord, et M. l'administrateur de cette même association.

Il a également cité les autres membres de cette association, qui comparaîtront successivement devant lui. M. Léon Levasseur, président du syndicat catholique de Fourmies-Wignehies, a reçu vendredi une convocation de M. Dassonville.

Tous les membres du syndicat de ces deux localités se sont réunis le jour même pour décider l'attitude à prendre dans le procès intenté aux patrons catholiques.

Me Théry, avocat au barreau de Lille a été choisi comme défenseur par M. Féron-Vrau.

L'ŒUVRE DE M. CHARPENTIER
A l'Opéra

Un concert d'éloges accueille dans la presse parisienne l'exécution de *La Vie du Poète* à l'Opéra où elle a obtenu un éclatant succès.

Personne ne sait mieux que l'auteur d'une œuvre ce qu'il a voulu faire. Laissons donc M. Gustave Charpentier expliquer la sienne.

1er ACTE (Enthousiasme)

Prélude

Scène I. — Recueillement. — *Trois principes* peuplent l'esprit vierge du poète : le bonheur d'être, qui conduit à la divination des choses, à la religion ; le désir de l'action, d'où naît l'ambition ayant pour but la gloire; l'adoration du beau, d'où l'amour. L'âme du poète s'éparpille, individualisée en des voix multiples, qui se précisent en de simples phrases de prière et qui, variées selon l'impulsion des trois principes, chantent l'invocation à l'idée.

Scène II, — Incantation.

Viens, flamme divine, ô chaude clarté
Je veux que par toi s'embrase mon être,
Qu'à mes yeux charmés tu fasses paraître
Les plages du Rêve et l'ardent Eté
Où fleurit le Verbe, où dressent leurs faîtes
Des temples si beaux que les plus beaux soirs
Brillent moins dans la pourpre de leurs têtes.

Scène III. — Au Pays du Rêve. — L'idée se dévoile et se consent ; du fond d'un décor de vallées sauvages, la colline du rêve s'irradie. Des temples aux colonnades géantes émergent du ciel. Et l'ascension des amoureuses, des religieuses et des glorieuses qui personnifient les trois principes d'âme du poète, commencée dans un enchantement, s'achève en chevauchée triomphale.

2e Acte (Doute)

Scène I. — La Nuit Splendide. — Des voix chantent :

Entends-tu la nuit, la nuit calme; et tendre?
L'herbe fait sa note étrange et confuse.
Il n'est point d'accords que le bois refuse
Au musicien qui sait l'entendre.
Je le vent du soir se dispose à tendre
Son archet puissant sur l'ombre diffuse.
L'accompagnant, ô subtile ruse,
Se fait tendre et doux, de couleur gris-cendre.
Comme un long soupir de violoncelle,
Ecoute s'enfler, sur l'eau qui ruisselle,
La pleurante voix qu'exhale le saule...
Bruit imperceptible, et qu'un rien nous voile,
Entends-tu le clair solo d'une étoile
Dont le blanc rayon te cherche et te frôle?...

Scène II. — Triste, envahi par l'appréhension d'un avenir stérile, le poète marche vers la nuit, et, douloureusement l'interroge :

O Nuit où mon cœur s'élance
J'ai peur de toi, peur du Temps!..

Mais l'indifférence déroule, sans répondre *son décor égoïste. Un rossignol chante...*

3e Acte.— Premier Tableau (Impuissance)

Le Poète, les Voix d'en-haut. — Dans un décor sauvage, au sein des montagnes où *jadis flamboyait l'enthousiasme des heures de* foi, le Poète, à bout de forces, écrasé par la grandeur de son rêve, erre dans la brume. Des flaques d'eau, parmi les vallons, semblent de larges larmes. Une tempête se précipite ; les arbres se tordent sous les sifflantes rafales ; les animaux fuient avec des cris d'effroi.

Au milieu de cette nature désemparée, dans cette tourmente lugubre, le poète traîne son *angoisse. Son rêve est resté incréé.* Toutes les révoltes de son âme où râlent la religion, l'ambition et l'amour, crient, dans le déchaînement des choses, la malédiction au Dieu coupable...

Vainement des Voix d'en haut lui évoquent les promesses d'une vie meilleure. Il garde le souvenir de sa souffrance et refuse d'abdiquer sa haine.

Deuxième Tableau (Ivresse)

Décor moderne.— A Montmartre, dans une Fête.

Scène I. — Le Poète s'isolant, creuse douloureusement *ses souvenirs ; sa haine*, puis la réminiscence des jours de doute se fondent en une plainte sombre...

La nuit tombe...

Le poète, désespéré, pleure...

Scène II. — Parmi les bruits lointains de fête, durant que les pistons du Moulin de la Galette déchaînent leurs polkas et que des bandes ivres passent, hurlant un air populaire, le poète appelle l'oubli.

Le rire clair d'une joyeuse inconsciente lui répond.

L'orgie commence...

Et, cependant que des voix d'autrefois lui rappellent ses faveurs défuntes, il se souvient des chutes où le précipita la vie depuis ses enthousiasmes d'origine; et, par révolte, brutalement il se rue vers l'ivresse...

Et ses voix *intérieures le plaignent partrois* fois, d'un sanglot faiblement exhalé...

—

La première réflexion qui vient après cette minutieuse explication, c'est que la musique est un art qui ne se suffit pas.

Cela éclate dans l'opéra, où la musique ne peut pas se passer des paroles; mais il semblerait que la symphonie s'exprime toute seule et sans aide; et voici que, de l'aveu de son auteur, elle a besoin d'un commentaire détaillé pour se faire comprendre.

Il est certain que sans les pages que M. Charpentier a écrites pour nous avertir des choses qu'il a mises dans sa symphonie, nous aurions eu quelque peine à les y apercevoir. Quelles notes, par exemple, nous apprendraient que « trois principes peuplent l'es*prit vierge du poète » et quels sont ces trois* principes? Quels instruments nous auraient révélé que nous assistions à une ascension des Amoureuses, des Religieuses et des Glorieuses?

Quand on joue un drame de Shakespeare ou de Sophocle, il n'est pas nécessaire qu'on vous explique d'abord ce que vous allez entendre. Le drame sera suffisamment clair par lui-même. Il parle une langue assez intelligible pour n'avoir pas besoin de truchement.

Les poètes font quelquefois des préfaces, mais après la représentation : — Nous ne disons pas cela pour diminuer la musique, mais pour la caractériser, et pour noter la différence des deux arts. Tant mieux, d'ailleurs, qu'ils soient différents ! Cela fait qu'au lieu d'un seul il y en a deux.

—

Il y a un mois — le 20 mai — la *Vie du Poète* était exécutée au Conservatoire. M. Colonne, qui conduisait l'orchestre, allait la *prendre* pour ses concerts, quand M. Bertrand la demanda pour l'Opéra. Elle y a réussi comme au Conservatoire.

Dès l'introduction, on s'aperçoit que l'auteur a une marque personnelle. Il y a dans la peinture de la joie, de l'ambition et de l'amour une vivacité d'expression et une science rare chez un débutant. L'appel à l'inspiration prouve qu'elle a déjà répondu. L'envolée dans le pays du rêve a des parties enlevantes. Dès la fin du premier acte, le succès était assuré.

Deuxième acte : après un andante à trois temps bien soutenu, le sonnet qu'on a lu plus haut est chanté, les quatrains par les chœurs, le premier tercet par un contralto et le second par un soprano; cela est traversé du « long soupir » du violoncelle; c'est d'une *émouvante mélancolie : Nuit mystérieuse*, la flûte s'unit au violoncelle, et l'émotion, déjà grande, grandit encore.

La première partie du troisième acte me semble moins personnelle. L'orage rappelle la manière de Wagner. Il y a comme des violences à froid et où l'on sent plus d'adresse que de sincérité. Mais dans la seconde partie, le compositeur se relève en maître. L'orgie *éclate, bruyante, tapageuse, « moderne »*, d'un réalisme presque canaille; des voix, les unes railleuses, les autres affligées, se mêlent aux sanglots du poète. Les plaintes du violoncelle gémissent parmi les clameurs assourdissantes et les refrains bachiques. L'effet est saisissant.

Comme on a pu le voir par cette analyse, M. Gustave Charpentier ne recule pas devant *les audaces ; il paraît même prendre plaisir à* les accumuler; mais c'est le cas de dire que la fortune aime les audacieux. M. Charpentier, qui n'était encore qu'un prix de Rome, est aujourd'hui un des compositeurs en vue.

L'orchestre, admirablement dirigé par M. Colonne, et les chœurs ont très bien secondé les solistes, MM. Vaguet et Renaud, Mmes Fierens et Héglon, qui ont eu leur juste part des applaudissements.

Le Mouvement gréviste
La grève de la Société anonyme à Roubaix

Les ouvriers grévistes de la Société anonyme (ancien établissement Delattre) ont fait placarder en ville, ainsi que nous l'avons dit, *des affiches relatant l'historique de la grève* et ses causes.

Cette affiche dit notamment :

« Nous nous bornerons pour cela à quelques articles :

Ancien tarif : Armures côte-cheval 26 duites 21 cent.; métiers 6/4 cheviotte mélangé (gros) dix duites, 0 fr. 06 cent.

Nouveau tarif : Armures côte-cheval 26 duites, 0 fr. 17 cent. (gros) dix duites, 0 fr. 05 cent.

Sur les métiers 5/4, on fait des 7 duites à 0,02 cent.

. . . .

Citoyens,

Vous pouvez juger par cette petite énumération à quels chiffres sont réduits nos salaires, là ne se borne pas l'outre-cuidance de ces messieurs, non contents des baisses continuelles sur la façon des articles, ils ont encore voulu donner à leur nouveau tarif un effet rétroactif, c'est-à-dire que des ouvriers ont dû rembourser 0 fr. 01 c. au mètre (article cheviotte) sur tout le travail fait antérieurement au nouveau tarif. Il y a des ouvriers qui ont dû de ce chef rembourser jusqu'à la somme de sept francs.»

Il nous a semblé intéressant pour nos lecteurs de demander l'avis du directeur de la Société anonyme qui s'est mis, très volontiers à notre disposition et nous a remis la note suivante :

Pendant les trois dernières semaines qui *ont précédé la grève, la paie des ouvriers tis*serands de notre tissage a été :

Pour la troisième de 6,092 fr. 65 avec environ 450 métiers battants ;

Pour la deuxième de 6,050 fr. 35 avec environ 460 métiers battants ;

Pour la troisième de 5,467 fr. 50 avec environ 440 métiers battants.

Total 17,610 fr. 45, pour 18 jours de travail *et pour 453 métiers battants en moyenne, qui* attendraient à chaîne plusieurs jours à chaque regarnissage à cause du manque de commissions, ce qui fait une moyenne de 978 fr. 35 par jour, soit 2 fr. 76 par métier battant ou 4 fr. 32 pour deux métiers, malgré le chômage.

Pendant ces trois semaines, nous avions 250 ouvriers tisserands, le salaire de chacun a *donc été de 3 fr. 91 par jour et par ouvrier*, soit 23 fr. 46 par semaine.

Cette explication suffit pour prouver que la réduction du salaire de nos ouvriers n'est pas due à nos tarifs qui n'ont jamais changés, mais qu'elle est due d'abord au manque de travail et surtout à ce que, au point de vue humanitaire et afin de faire vivre le plus grand nombre d'entr' eux, nous en avons *gardés le plus possible au lieu de ne garder* que juste ceux dont nous avions besoin.

Nous avons cru bien faire en donnant une journée de 3 fr. 91 à tous au lieu de 4 fr. 25 à 4 fr. 50 à une partie, la grève nous prouve que nous avons eu probablement tort.

Avec beaucoup de bonne foi M. Albert a mis sous nos yeux les livres de comptabilité et les renseignements qu'il nous communique *sont donc pris à bonne source.*

Nous avons néanmoins fait remarquer au directeur que parmi les ouvriers il y en avait qui gagnaient par semaine 8 fr. 35 tandis que d'autres touchent 38 et même 40 fr.

Il nous a été répondu que ce fait se produisait assez souvent et que cela était dû à ce que l'ouvrier attendait *« chaîne »* et qu'un ouvrier qui ne gagnait qu'une somme minime *pendant une semaine, touchait pendant la* semaine suivante 30 à 38 francs

En ce qui concerne le remboursement par les ouvriers de la somme de sept francs, ces messieurs prétendent que cela est inexact. Le plus fort remboursement qui ait été réclamé par suite d'une erreur de compte n'a jamais dépassé 4 francs.

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des arts industriels. — Musée ouvert de 10 heures à 2 heures.

Parc Barbieux. — Concert à 5 heures par la Fanfare de Beaurepaire et la Cœcilia.

Partie de chiens ratiers. — A 6 heures, chez M. Abélard, estaminet du boulevard de Cambrai, 213, rue de Lille.

Une importante arrestation. — La brigade de sûreté, sous les ordres de M. l'inspecteur Hugghe, s'est rendue samedi à quatre heures du matin, dans la cour Vroman, rue de Condé, pour opérer l'arrestation d'un malfaiteur dangereux, *expulsé de France, nommé* J. B. Vancopenolle, âgé de 26 ans, maçon, né à Mouscron (Belgique), plus connu sous le sobriquet de Baptiste de Mouscron. Un mandat d'arrêt, émanant du parquet de Lille, avait été lancé contre cet individu, pour outrages, rebellion envers la douane et fraude en réunion ; ses complices avaient été arrêtés et condamnés récemment à un an de prison.

La sûreté *s'était rendue il y a quelque* temps au domicile de Vancopenolle, pour le mettre en état d'arrestation, mais celui-ci s'était enfui en suivant la nochère et avait sauté un mur de 5 à 6 mètres de hauteur, donnant sur un jardin correspondant à la rue Pierre de Roubaix.

Cette fois, la brigade de sûreté avait pris des précautions pour qu'il ne s'échappât plus *et des agents avaient, en conséquence, été* placés dans le jardin et dans une cour adjacente par ou Vancopenolle aurait également pu s'enfuir.

A peine l'inspecteur de sûreté avait-il frappé à la porte, que les agents le virent sortir par la tabatière de sa chambre et suivre la nochère pour s'évader de la même façon.

Après plusieurs sommations infructueuses les agents tirèrent trois fois à blanc sur Vancopenolle qui n'en parut nullement ému d'ailleurs et continua à se promener sur la toiture. Après une demi-heure de cette chasse le hardi malfaiteur se décida à se laisser arrêter.

Mort accidentelle d'une sage-femme. — Qui, à Roubaix, ne connaissait dame Gilbert, *sage-femme ? Elle fut, il y a quelques an*nées, victime d'un drame au vitriol, alors que ce produit était l'arme à la mode des jalouses ou des délaissées.

Depuis quelque temps, dame Gilbert, qui avait habité, pendant de longues années, la rue de Lille, avait élu domicile dans un appartement rue Ste-Thérèse ; elle y est morte, hier soir, vers 9 h. 1/2, dans des *circonstances particulièrement singulières.*

Cette sage-femme avait, de notoriété publique, des habitudes invétérées d'intempérance.

Donc, hier soir, le principal locataire de la maison, M. D..., *s'entendait appeler et,* en même temps, il percevait le bruit de la chute d'une personne roulant sur les marches de l'escalier.

Il se précipita et, au moment où il ouvrait sa porte, il butta contre un corps. C'était celui de dame Gilbert, qui était couchée en travers les marches et tenait une canette dans sa main crispée.

La relever, la transporter sur un lit et chercher à lui faire reprendre connaissance, fut l'affaire d'un instant ; mais tous ces soins furent inutiles ; la mort avait fait son œuvre.

M. Van Costenoble, *commissaire de police* du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Arrestations pour vols. — Le sieur Joseph Vaenking, *âgé de 44 ans*, vint déclarer aux agents de garde au 3e arrondissement, vendredi vers 9 heures du soir qu'étant un moment auparavant dans un estaminet mal famé de la rue Ste-Elisabeth, la nommée Élise Verdoncq, âgée de 46 *ans, lui avait soustrait une somme de 10 francs* ; l'agent Delcour trouva en effet cette femme qui était complètement ivre et la conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

— M. Auguste Déquedelat, serrurier, demeurant rue de *Soubise*, 44, recevait vendredi soir, la visite de deux femmes, Alexandrine Jouvenaux, âgée de 26 ans et Julienne Tricot, âgée de 23 ans, demeurant toutes deux rue de Toulouse, 4 ; s'étant absenté quelques minutes, M. Déquedelat s'aper*çut à son retour que les deux femmes avaient disparu et constata que* deux pièces de 5 fr., qui se trouvaient dans un meuble, n'y étaient plus.

M. Déquedelat déposa une plainte à M. Martin, commissaire du 2e arrondissement, les agents Liénard et Corman *se rendirent au domicile des deux* femmes et les fouillèrent. Alexandrine Jouvenaux n'avait aucun argent sur elle, mais Julienne Tricot fût trouvée en possession d'une somme de 25 fr. en pièces de 5 fr.

Les deux femmes ont *été écrouées* au dépôt du 2e arrondissement.

Ouverture du boulevard du Câteau. — Le conseil municipal, dans une délibération en date du 1er avril 1892, a voté l'ouverture, le classement le règlement, les alignements et la fixation du nivellement du boulevard du Câteau ainsi que la suppression partielle de la rue Larochefoucauld.

En conséquence, pendant quinze jours, du 18 juin courant au 3 juillet prochain, le projet et les pièces seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 4, 5 et 6 dudit juillet, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Un succès roubaisien. — Nous apprenons avec un vif plaisir qu'un des fils de M. Lardinois, président de la « Concordia », vient d'obtenir, au concours de fin d'année, le second prix de clarinette, au Conservatoire de Bruxelles, première classe ; nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à M. A. Lardinois. Le succès qu'il vient d'obtenir est d'autant plus méritoire, qu'il venait d'être admis au *Conservatoire de Bruxelles cette année même.*

M. A. Lardinois, ancien élève de l'Académie de musique de Roubaix, avait eu comme professeur M. Paul Fournier, à qui nous adressons égale*ment nos plus vives félicitations.*

Un jeune homme brutal. — Vendredi vers midi, Auguste Bury, domestique, 18 ans, traversait la rue de l'Alouette avec une voiture attelée à un cheval qu'il frappait à coups redoublés, le cheval ne marchant pas assez vite à son gré. Mme Vanlar lui fit une observation à ce sujet. Pour toute réponse le grossier jeune homme la bouscula avec une telle force que la dame fut renversée. L'agent de service a dressé procès-verbal à la charge de Bury.

Menus faits. — Samedi matin, Alexandre Gomène, Hippolyte Menger, rue de Flandre, 72, voulaient traverser avec une voiture la rue Neuve, *où des réparations de chaussée sont en voie d'exé*cution ; malgré les observations du cantonnier-chef, les individus répondirent que le car passait et qu'ils en avaient aussi le droit.

Procès-verbal à leur charge.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix. — Par arrêté ministériel en date du 14 juin courant, M. Julien Lagache, conseiller général est nommé membre du conseil *supérieur de l'Ecole, en remplacement de M.* Emile Moreau, qui continuera à faire partie dudit conseil en qualité de député du Nord.

Avis. — La réunion des cabaretiers de l'Epeule, annoncée en vue d'organiser une *fête* pour le 14 juillet, a eu lieu vendredi soir chez M. E. Desmettre, rue Cugnot. La plupart des cabaretiers y assistaient et ont décidé une seconde réunion pour les cabaretiers qui n'en n'auraient pas eu connaissance. *Elle aura lieu mardi prochain, 21 courant*, à huit heures et demie du soir, chez M. A. Mansart, à la Bonne Bière, rue de l'Epeule, 61.

Priés aux intéressés de s'y présenter.

Réunion de commission. — La commission des fêtes se réunira le mardi 21 courant à sept heures et demie du soir, pour s'occuper de la fête nationale du 14 juillet.

Arrestation. — Delplin-Lefebvre, *27 ans*, boulevard de Belfort, a été mis en état d'arrestation et conduit au dépôt du 3e arrondissement pour vol de linge au préjudice de la femme Duthoit qui demeurait en garni chez lui.

Mordu par un chien. — Un jeune homme de 17 ans, Joseph Ménard, rue du Port, 100, traversait la Grande-Rue samedi après-midi vers trois heures, lorsqu'arrivé en face le magasin de M. Deroeux un chien de forte taille qui se trouvait étendu près de la muraille sauta sur lui et le mordit assez fortement à l'oreille gauche ; M. Joseph Ménard, après avoir reçu les soins nécessaires dans une pharmacie voisine, put continuer sa route.

Un procès-verbal a été dressé à la charge du propriétaire du chien M. Forestier de l'Univers.

Marchandise falsifiée. — M. Malfait, inspecteur des denrées alimentaires, rencontrait installé sur la Grande Place samedi matin, Charles Biet, qui *vendait du saucisson sans avoir l'autorisation* préalable, cet individu fut conduit avec sa marchandise chez M. Roger, vétérinaire, qui examina la viande.

Charles Biet, déclara alors que le saucisson était *mélangé d'un peu de foie avec de la viande de cheval.*

Un procès-verbal a été dressé à la charge de cet individu.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Le cercle « Union » établi au café Pandore, rue Pauvrée, a l'honneur de prévenir les amateurs colombophiles que la mise en panier pour les dressages, établie à l'estaminet Lillois, rue du Chemin *de fer, est supprimée à partir de ce jour.*

Les amateurs habitués à remettre leurs pigeons aux bons soins du convoyeur Aubin, pourront les remettre au siège du Cercle.

Les paniers complets seront seuls acceptés en *gare par le convoyeur.*

Combats de coqs. — Dimanche 19 juin, à midi précis, chez Oscar Savary, 23, rue du Tilleul, à Roubaix, l'on battra 2 paires de poules à 10 francs et une paire de coqs, également pour 10 francs.

— Dimanche 19 juin 1892, rendage chez Jean-Baptiste Petit, rue de Denain, Roubaix, contre Oscar Savary. Mise au parc à 5 heures précises.

LES ADIEUX DU MARSEILLAIS

Adiou, Cannebière, adiou, pauvre vieille !
Ze m'envais à Roubaix : ton savon de Marseille
Me donne des boutons et zerce la peau
Ze pars donc chez Vaissier me guérir au Congo.

A. du Troundelair à l'inventeur du Congo.

TOURCOING

Outrage à la gendarmerie. — Dans le cours d'une des dernières nuits, l'herbe d'une rive entourant un champ de pommes de terre appartenant aux frères Tersin de Bondues, fut dérobée.

Des constatations qui furent faites le matin du vol, il résulta que l'auteur du méfait pouvait être un sieur Pierre N..., 67 ans, maraîcher au Beau-Séjour, car on avait relevé le sillon d'une roue de brouette qui commençait au champ des frères Terbin, aboutissant à la demeure de V...

La gendarmerie de Tourcoing, informé du fait, ouvrit une enquête et hier le gendarme Delalays se rendit chez V... pour l'interroger.

A la première question que lui posa le représentant de l'autorité, V. répondit par une grossière insulte. Avec magnanimité le gendarme déclara n'avoir pas entendu, l'autre alors renouvela son grossier propos.

V., a alors été mis séance tenante en état d'arrestation et sera transféré demain lundi à Lille.

Expulsés. — Un convoi de neuf expulsés dont cinq femmes a été dirigé hier, sur la frontière de Mont-à-Leux par la gendarmerie de Tourcoing. Il se trouvait une fille Hortense G..., née à Tourcoing de parents belges arrêtée il y a 15 jours pour infraction à un arrêté d'expulsion pris contre elle par mesure administrative.

Contravention. — Une contravention pour défaut de déclaration d'étranger a été relevée à la charge du sieur V..., comptable, rue du Moulin-Tonton.

Halluin. — On nous adresse de cette localité la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Il se passe des choses bien singulières dans notre commune.

Mercredi dernier, quelques habitants étaient très surpris en constatant que des voitures chargées de sable se rendaient du rivage Dal au mont d'Halluin et que d'autres voitures également chargées de sable se rendaient du mont d'Halluin au Colbras — établissant un va et vient complet.

Or, conduire du sable à une demi-lieue et en ramener du même endroit, alors que ce sable est exactement de même grain et de même nature que l'autre, c'est bien là le comble du charroyage inutile.

On se demandait si le maire qui avait ordonné cette petite opération extraordinaire n'avait pas perdu la tête.

En tout cas, nous serions heureux que quelqu'un puisse nous expliquer le mystère de ce voiturage étrange et dont tout le monde ici a pris le parti de rire sans d'ailleurs y rien comprendre.

Autre fait : Deux jours avant la kermesse, le sieur H. L. a, probablement sur l'ordre du maire,